



Remboursement de mon permis de conduire

Par **Laura3071**, le **16/12/2012 à 17:46**

Bonsoir,

En Mars dernier je me suis inscrite à une auto-école dans le Gard (30) afin de passer mon permis. J'ai fait quelques cours de code, mais suite à des ennuis familiaux, il m'a fallu quitter le département.

Je suis maintenant domicilié en Saône et Loire (71).

Lorsque j'ai demandé le remboursement de mon permis, afin de m'inscrire vers mon nouveau lieu de résidence, il m'a été refusé car ce n'est pas un "cas de force majeur".

Or sur le contrat, il est stipulé que tout déménagement de plus de 30 km est susceptible d'un remboursement.

Je suis un peu perdue, je ne sais pas quoi faire comme démarches et j'ai réellement besoin de cet argent.

J'attend vos réponses avec impatience.

Merci.